

## **MERRI « Délégation de Recherche Clinique et d'Innovation »**

### **Modèle pour la campagne 2014**

Pour la campagne 2014, le modèle est une adaptation du modèle utilisé en 2012 et 2013. Une combinaison d'indicateurs a été utilisée afin d'identifier les établissements pouvant bénéficier d'un soutien financier au titre d'une DRCI et de déterminer le montant du financement.

Le premier indicateur prend en compte le nombre et le type d'essais cliniques en cours, promus par l'établissement (score « essais promus » utilisé pour la part modulable des MERRI) pour la période 2010-2012. Le second indicateur prend en compte la réussite aux appels à projets nationaux de la DGOS pour la période 2011-2013. Pour les années 2011 et 2012, ont été considérés les crédits attribués dans le cadre des campagnes des appels projets, et pour l'année 2013 a été considéré le nombre de projets retenus au titre de la campagne d'appels à projets.

La combinaison des deux indicateurs détermine le montant alloué à chaque établissement au prorata de la production nationale. Le premier indicateur compte pour 70% et le second pour 30%.

Un seuil minimal d'activité correspondant à 300 k€ valorisé à partir des indicateurs a été appliqué.

Quatre établissements de santé en-dessous du seuil minimal ont bénéficié d'un rattrapage (montant fixé à 300 k€) exceptionnel :

- les trois CHRU des DOM-TOM (au titre du plan santé Outre-Mer),
- le centre régional Jean Perrin précédemment doté au titre de cette mission (afin d'assurer une continuité de financement).

Un coefficient géographique appliqué pour l'Île de France (7%) et les DOM TOM (26% Guadeloupe et Martinique, 31% La Réunion) vient majorer la dotation initiale.

En 2014, au titre de la MERRI « DRCI », 48 établissements sont ainsi financés pour un montant total de 73 281 377 €.